

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 août 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 août 2015, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Nigéria auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de réflexion établi en vue de la séance d'information du Conseil de sécurité sur l'action mondiale contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola de 2013, qui doit se tenir le jeudi 13 août 2015 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadrice
et Représentante permanente,
(Signé) U. Joy **Ogwu**



**Annexe à la lettre datée du 5 août 2015 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document de réflexion en vue de la séance d'information
du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en Afrique :
l'action mondiale contre l'épidémie de fièvre
hémorragique Ebola de 2013**

Généralités

Le Nigéria propose d'organiser le 13 août 2015 une réunion d'information sur l'action mondiale contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola qui a débuté en Afrique de l'Ouest en 2013. Initialement centrée sur la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, cette épidémie a non seulement menacé la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le reste du continent, mais a aussi eu des incidences sur la sécurité du monde entier. Il s'agissait en effet d'une pandémie à caractère transnational.

Il convient de rappeler que le premier cas de fièvre hémorragique Ebola de cette épidémie a été enregistré en Guinée en décembre 2013, après quoi la maladie s'est répandue dans les pays limitrophes du Libéria et de la Sierra Leone. Lorsque des cas ont été signalés au Nigéria, au Sénégal et au Mali, la contagion, qui avait eu son origine à l'extérieur de ces pays, a été contenue avec succès.

Action internationale face à l'épidémie d'Ebola

La communauté internationale a initialement tardé à intervenir mais s'est ensuite rapidement mobilisée pour lutter contre l'Ebola. L'apparition de cas aux États-Unis et en Europe a montré que l'épidémie constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'épidémie d'Ebola a profondément affecté trois des six pays inscrits à l'ordre du jour du programme de consolidation de la paix des Nations Unies, les rendant encore plus vulnérables. La Commission de consolidation de la paix a immédiatement réorienté ses priorités et s'est employée à susciter une prise de conscience des conséquences possibles de la pandémie sur la paix, la stabilité et la cohésion sociale. Aux séances qu'elle a tenues en août, septembre et novembre 2014, elle a appelé l'attention de la communauté internationale sur les conséquences humanitaires de l'épidémie et sur ses implications à long terme pour le bien-être des pays touchés. La Commission a demandé que des mesures soient prises d'urgence pour faire reculer la maladie. Les organismes des Nations Unies compétents, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les gouvernements et d'autres parties prenantes, dont les organisations non gouvernementales, ont réagi positivement et renforcé leurs opérations d'urgence dans les pays touchés. Des partenaires des secteurs public et privé ont aussi collaboré à l'élaboration de traitements.

La conférence internationale sur l'Ebola organisée par le Secrétaire général et d'autres principales parties prenantes le 10 juillet 2015 a représenté un nouvel effort de la part de l'ONU pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les

besoins essentiels des pays touchés. Les participants à cette conférence ont également examiné les moyens de mobiliser un soutien accéléré pour mettre fin à l'épidémie et le renforcement des systèmes de santé dans les pays concernés. Ils ont aussi appelé à une mobilisation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays touchés dans leurs efforts visant à promouvoir le redressement socioéconomique et à poursuivre la lutte contre la maladie.

Initiatives régionales et sous-régionales

Les effets socioéconomiques immédiats de l'épidémie d'Ebola sur les trois pays les plus touchés ont amené les membres de l'Union du fleuve Mano, une organisation sous-régionale comprenant la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, à demander aux États Membres de mener une action coordonnée. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine ont réagi sans tarder à l'épidémie en demandant à leurs États membres respectifs d'agir eux aussi de manière coordonnée et cohérente pour enrayer la propagation du virus. Ensemble, l'Union africaine et la CEDEAO ont déployé un grand nombre d'agents sanitaires pour soutenir les interventions médicales dans les pays les plus touchés.

L'engagement de ces organisations régionales et sous-régionales montre clairement que les structures régionales ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la menace continue de la fièvre hémorragique Ebola comme dans les futures urgences sanitaires. Il ne fait aucun doute que la crise a fourni aux acteurs régionaux une occasion de continuer à coopérer avec le reste de la communauté internationale et les parties prenantes concernées, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin de lutter systématiquement contre l'épidémie.

Cela a été souligné dans un rapport important publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Recovering from the Ebola crisis* (Le redressement après la crise de l'Ebola), paru au début de cette année. Les auteurs de ce rapport ont conclu qu'une perspective régionale aurait grandement renforcé l'efficacité de l'intervention contre l'Ebola. Ils recommandent des mesures telles que des missions d'enquête conjointes, la mise en commun de pratiques optimales entre districts frontaliers et la création d'un laboratoire de protection biologique de niveau 4.

Les institutions africaines ont un rôle central à jouer dans la gestion de l'épidémie d'Ebola et se sont de fait largement engagées dans la lutte contre ce fléau. La Banque africaine de développement a annoncé une contribution de quelque 525 millions de dollars à la lutte contre le virus Ebola, ce qui fait d'elle le quatrième donateur le plus important après la Banque mondiale, les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La Banque mondiale et les États membres de l'Union du fleuve Mano sont convenus de favoriser des mesures visant à renforcer au niveau sous-régional la surveillance médicale et les interventions sanitaires. Ces mesures comprennent notamment la mise en commun d'informations à travers les frontières et la gestion conjointe des frontières dans les zones rurales où les maladies d'origine animale sont les plus susceptibles d'apparaître. Il est aussi proposé de mettre sur pied un centre ouest-africain de lutte contre les maladies.

Les organismes des Nations Unies compétents, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les gouvernements et d'autres parties prenantes, dont les organisations non gouvernementales, ont réagi positivement de plusieurs façons, notamment en renforçant leurs opérations d'urgence dans les pays touchés. Des partenaires des secteurs public et privé ont aussi collaboré à l'élaboration de traitements.

Le Conseil de sécurité et l'épidémie d'Ebola de 2013

Après que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie d'Ebola de 2013 était une urgence de santé publique de portée internationale, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2177 (2014), qui affirme notamment que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans cette résolution, le Conseil a demandé qu'il y ait une riposte globale à l'épidémie d'Ebola et invité les États Membres à aider les pays touchés à intensifier leurs activités préventives et curatives et à renforcer leurs capacités de lutte contre l'épidémie d'Ebola et à affecter des moyens suffisants pour éviter que des épidémies ne se déclarent ultérieurement.

Toujours dans la résolution 2177 (2014), le Conseil a également prié le Secrétaire général de contribuer à faire en sorte que toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, dont l'OMS, compte tenu de leurs mandats respectifs, accélèrent leur intervention face à l'épidémie d'Ebola. En conséquence, le Secrétaire général a créé la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) le 19 septembre 2014, afin de coordonner l'action des Nations Unies face à la pandémie. La MINUAUCE était la première mission des Nations Unies consacrée exclusivement à la lutte contre une crise sanitaire. La Mission a joué un rôle essentiel de coordination des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre l'Ebola. L'action menée par l'ONU a pour objectif de « réduire à zéro et maintenir à zéro » le nombre de cas d'Ebola. Ce défi doit être relevé.

La situation actuelle

Avec l'appui de la communauté internationale, les trois pays les plus touchés ont fait des progrès considérables dans la lutte contre l'Ebola, parvenant à une diminution remarquable du nombre de nouveaux cas. Le Libéria a été déclaré exempt du virus Ebola le 9 mai 2015, mais l'apparition d'un nouveau cas le 28 juin souligne la nécessité de faire preuve de prudence. On a de même signalé de nouveaux cas en Sierra Leone et en Guinée. Ces évolutions devraient envoyer un message clair, à savoir que la communauté internationale doit rester vigilante jusqu'à ce que le virus soit complètement éliminé.

Questions à examiner

La réunion d'information sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la lutte contre l'Ebola et la manière dont ils peuvent être consolidés. Elle permettra également d'appeler l'attention sur la nécessité pour la communauté internationale de mobiliser un soutien à la poursuite des stratégies de relèvement après l'épidémie, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport du PNUD. Elle permettra en outre d'évaluer la situation actuelle dans les trois pays les plus touchés.

Les membres du Conseil souhaiteront peut-être aborder les points suivants dans leurs déclarations :

- La réaction de la communauté internationale lorsque l'épidémie d'Ebola s'est déclarée dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest;
- Les effets de la faiblesse des systèmes de santé et de l'insuffisance des infrastructures de santé publique de base;
- La nécessité d'exercer une grande vigilance afin de faciliter la détection des cas transfrontaliers d'Ebola et combien il est important de traiter les premiers cas confirmés comme une situation d'urgence nationale;
- Combien il est important que les interventions et l'appui soient coordonnés aux niveaux local ou de district, national, sous-régional, régional et international;
- L'appui aux États touchés et aux États se trouvant dans des circonstances analogues pour les aider à se doter d'infrastructures essentielles et à renforcer leurs institutions chargées de la santé en vue de prévenir la fièvre hémorragique Ebola et d'autres pandémies futures;
- L'importance du rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales;
- L'appui aux stratégies nationales et régionales de relèvement à la suite de l'épidémie d'Ebola;
- La nécessité d'une planification stratégique de l'action future.

Intervenants

- La Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, le docteur Margaret Chan.
- L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola, le docteur David Nabarro.
- Un haut responsable de l'Union africaine (à confirmer).

Document final

Aucun document final n'est prévu.
